

Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1870 à 71

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **23 (1872)**

Heft 8

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Extrait du rapport sur l'aménagement des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1870 à 71.

1. Aire forestière.

Au 31 décembre 1870, l'inventaire des forêts domaniales du canton de Zurich a été établi en tenant compte de la répartition des droits de propriété entre l'Etat et une corporation de Schwamendingen. Il comportait 5304 arp. 26342 p. carrés, dont 5227 arp. 21873 p. carrés de sol forestier, 6 arp. 37100 p. carrés de surface improductive et 71 arp. 7369 p. carrés de prairies et de flachères.

Depuis lors l'aire forestière s'est augmentée de 4 arp. 232 p. carrés par des achats et des rectifications d'arpentages, et elle a diminué de 3000 p. carrés par suite de ventes; il en résulte qu'à la fin de l'exercice l'aire forestière comportait 5309 arp. 23574 p. carrés.

Produits matériels et pécuniaires.

	Produits.				
	Surf. des coupes Arp.	Troncs et branches Moules	Menu bois Fagots	Bois de souche Moules	Prod. pécun. Fr. Ct.
Le plan d'exploitation portait	55,75	4557	103,995	84	159,860. —
L'exploit. réelle a comporté	56,64	4827	104,115	52	179,235. 36
Différence en plus	0,89	270	120	—	19,375. 36

La différence en plus provient pour 55 moules de la partie de la forêt du Hard à Embrach, qui est en liquidation; les 215 moules restants se répartissent sur différentes forêts et proviennent en partie de bois chablis, en partie de produits surpassant l'estimation.

Le tableau suivant indique la proportion des différents produits :

	Surface.		Bois			Produits en matériel.		Somme p.		Prod. pécun.		
	Forêt Arp.	Prairies Arp.	Cou- pes Arp.	de service Moul.	d'aff- foyage Moul.	manu Fagots. Moul.	Ecorce Moul.	Total Moul.	arp. Moul.	Litière Quint.	Plants Pièces	Fcs. Cts.
Produits principaux	5306 ₇₅₂	70 ₃₉	56 ₆₄	1643 ₃₇	1833 ₃₅	55848	18 ₃₇	4053 ₅₇	0 ₇₆	1637	168839	131159. 33
secondaires												accessores
Divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	38. 05
Total	5306 ₇₅₂	70 ₃₉	56 ₆₄	2038 ₄₈	2788 ₆₀	104115	18 ₃₇	5886 ₆₀	1 ₁₁	1637	168839	179235. 36

Le produit moyen est de 1₁₁ moule et de fcs. 33. 33 cts. par arpent; le premier est de 0₀₂ moule en dessous de celui de l'année passée, tandis que le dernier le dépasse de 66 centimes.

Les produits principaux comportent 69 % du total et les prod. second 31 %.

	Bois de service.	Bois d'affouage.	Fagots.
Le prod. total comprend	35 %	47 %	18 %
Les prod. princip. comprennent	41 %	45 %	14 %
» secondaires »	22 %	52 %	26 %
Le prod. pécuniaire des exploit. princ.	est de 76 % du total.		
» secondaires »	» 24 % »		

Les prix moyens sont de :

Fr. 40. 76 cent.	par moul. de bois de service	} des exploitations principales.
" 28. 17 "	" " " " " d'affouage	
" 21. 65 "	" " 100 fagots	
" 32. 35 "	" " moul. et 100 fag. des exploit. princip. en moy.	
" 23. 65 "	" " " " " " secondaires "	
" 29. 62 "	" " " " " " de tous les assortiments.	

Le prix moyen par moule surpasse de 86 cent. celui de l'exercice précédent.

La proportion des exploitations secondaires et des principales est moins favorable que l'année passée; en revanche celle des bois de service et des bois d'affouage est plus favorable. La surface des coupes est sensiblement plus grande que celle de l'année dernière.

Le produit pécuniaire des exploitations accessoires a diminué de fcs. 2407. 31 cent. ainsi de 33 % relativement à l'exercice de 1869 à 70, ce qu'il faut surtout attribuer à l'avancement des reboisements qui a diminué l'étendue des prairies dans les domaines achetés.

La caisse de l'Etat fournissant la moitié du traitement de tous les employés forestiers, c'est-à-dire 6650 fcs. cette somme ne figure pas dans les comptes; mais nous la faisons rentrer, sous le titre administration, dans le tableau suivant des dépenses :

	Fr. Cent.	Fr. Cent.
Administration	19122. 56	ou 3. 56 p. arp.
Exploitation	17710. 76	» 3. 29 » »
Travaux d'amélioration	7839. 11	» 1. 46 » »
Divers et pertes	70. 35	» —. 1 » »

Le total des dépenses comporte donc fr. 8. 32 cent. p. arp., ce qui fait 14 cent. de moins que l'année passée; elles absorbent 25 % du produit brut.

Relativement :	aux prod. bruts.	aux dépenses totales.
Les frais d'administration comport.	10,7 %	24,7 %
" d'exploitation	10 %	39,6 %
" d'amélioration	4 %	17,5 %
Frais divers	—	0,2 %

Les frais d'exploitation ont monté de fr. 2. 91 cent. par moule à fr. 3. 01 cent., ce qu'il faut attribuer à l'augmentation des prix des journées.

Produit net.

Le produit brut étant de fr. 179235. 36 cent. déduction faite de la somme reçue pour vente de terrain, les dépenses étant de fr. 44742. 78 cent. y compris la moitié du traitement des employés, le produit net se monte à fr. 134492. 58 cent., c'est-à-dire à fr. 25. 01 cent. par arp.; il surpasse ainsi celui de l'année précédente de 80 cent. p. arp., soit du 3,3 %.

Comparaison des comptes avec le budget.

En faisant abstraction du produit du sol forestier vendu et des servitudes, les recettes avaient été budgetées à 161100 fcs., les dépenses à 35,100 fcs. et le produit net à 126000 fcs.; en réalité les recettes se sont élevées à fcs. 179,235. 36 cent., les dépenses à fcs. 38092. 78 cent., non compris la moitié du traitement des employés qui n'était pas portée au budget, et le produit net à fcs. 141142. 58 cent.

Ainsi les recettes	surpassent le budget de	11,3	%.
" dépenses	" " " "	8,25	%.
le produit net	" " " "	12	%.

Le surplus des recettes ne provient que pour une petite partie d'un surcroît d'exploitation, la plus grande partie a pour cause l'augmentation des prix du bois; le surplus des dépenses s'explique facilement par l'augmentation des recettes, il porte principalement sur les frais d'exploitation.

3. Aménagement.

Pour les exploitations principales on s'est entièrement conformé aux prescriptions des plans d'aménagement. Dans les peuplements composés essentiellement de résineux on procède par coupes rases; dans ceux où dominant le hêtre et le sapin blanc on fait des coupes d'ensemencement à périodes de régénération courtes, c'est-à-dire ne durant que de 5 à 10 ans. La transformation d'une partie des taillis composés de Rheinau suit une marche satisfaisante, on y procède par des coupes rases suivies immédiatement de plantations de pins.

On continue à vouer la plus grande attention aux éclaircies; la diminution des produits qu'elles donnent provient de ce que tous les peuplements étant maintenant suffisamment éclaircis, ces exploitations reviennent à leur état normal.

Pendant cet exercice on a reboisé 40³/₄ d'arpents en y comprenant les reboisements complémentaires des régénérations naturelles, mais non ceux des plantations artificielles. Pour compléter ces dernières on a employé 124 livres de semences de résineux, 76,700 plants de résineux et 27140 plants d'essences feuillues. Les frais se montent à fcs. 1673. 16 cent. ou à fcs. 41. 06 cent. par arp. y compris l'achat des semences, mais non ce qui a été dépensé pour l'élève des plants.

On a semé dans les pépinières 133 livres de graines, et dans les batardières on a repiqué 284010 plants, pour la plupart de deux ans. Les dépenses pour la production des plants s'élèvent à fcs. 1455. 42 cent.; on en a vendu pour fcs. 1442. 20 cent., ce qui fait qu'en déduisant fcs. 92. 53 cent. pour frais d'arrachage il est rentré une somme de fcs. 1349. 67 cent. Les plants employés dans les forêts de l'Etat reviennent donc à 105 fcs. 75 cent.; en ajoutant les frais pour les cultures et les nettoyages on a une somme de 1778 fcs. 91 cent. soit 43 fcs. 65 cent. p. arp. Répartis sur l'ensemble de l'aire forestière, les frais de cultures comportent 31 cent. p. arp.

L'état des semis, particulièrement de ceux de pins, n'est pas entièrement satisfaisant; en revanche, à peu d'exceptions près, les plantations peuvent-être envisagées comme réussies. Le reboisement des domaines achetés approche de sa fin. L'entretien des chemins de vidange a occasionné une dépense de 1344 fcs. 62 cent.; l'établissement de nouveaux chemins et les corrections importantes aux anciens, ont coûté 2923 fcs. 83 cent.; le total de ce chapitre se monte donc à 4268 fcs. 45 cent., soit à 74 cent par arp. La longueur des chemins neufs et des corrections importantes est d'à peu près $\frac{3}{4}$ de lieue.

Les frais d'assainissement du sol se montent à 231 fcs. 85 cent., dont 116 fcs. 80 cent. pour le creusage de 2024 pieds de nouveaux fossés et 115 fcs. 05 cent pour le curage des anciens. Répartis sur toute l'aire forestière, ces frais se montent à 5 cent. par arp.

On a payé 171 fcs. 68 cent. pour l'entretien des bornes et pour la démarcation de nouvelles divisions; on a dépensé 442 fcs. 27 cent. pour des travaux de taxation, d'arpentage et les actes notariés. Les dépenses diverses comportent 127 fcs. 72 cent., dont 70 fcs. 37 cent. proviennent d'une perte dans le produit pécuniaire. Il a été payé 589 fcs. 33 cent. pour l'extirpation des hannetons.

On voue beaucoup de soin aux jeunes peuplements en évitant pourtant les frais inutiles. Sous ce rapport la caisse a d'autant moins de dépenses à supporter que l'on trouve des gens qui en retour des produits se chargent d'enlever avec toutes les précautions nécessaires les bois blancs et les branches sèches, et d'élaguer les sujets qui pourraient faire du tort au sous-bois par leur gouttière.

En répartissant le total des frais d'amélioration sur les différents travaux, on trouve que les plantations et les semis en absorbent le 20,6 %, les pépinières et les batardières 18 %, les chemins 52,7 %, le drainage 2,9 %, l'entretien des bornes et les démarcations de division 2,1 %, l'arpentage et les taxations 2,1 % et les actes notariés 1,6 %.

4. *Police forestière.*

Les délits dénoncés par les gardes-forestiers sont au nombre de 35. Pour 30 cas les délinquants, au nombre de 41, ont été découverts; pour 5 cas ils sont restés inconnus. 34 cas se rapportent à la soustraction de produits forestiers, 1 à une contravention aux conditions d'enchères. La valeur des produits soustraits s'élève à la somme considérable de 178 fcs. 75 cent., et le dommage indirect a été estimé à 120 fcs. 75 cent. d'après les prescriptions de la loi forestière. De ces deux sommes 120 fcs. en valeur et 115 fcs. en dommage se rapportent à deux vols, qui ont été commis en commun par 4 personnes; une autre somme de 20 fcs. en valeur se rapporte à un troisième vol qui est à la charge de 5 ouvriers forestiers. Dans 3 cas le bois enlevé qui avait une valeur de 2 fcs. 65 cent. a été confisqué. 2 délinquants ont échappé à une peine, parce qu'on n'a pas pu les trouver; dans 1 cas on a renoncé à la poursuite; 21 cas ont été liquidés par les préfets, 3 par les tribunaux de cercles et 3 par ceux de districts.

Les restitutions et dommages-intérêts alloués à l'Etat se montent à 202 fcs. 55 cent., mais on n'a encore perçu que 44 fcs. 15 cent. sur cette somme 8 fcs. 40 cent. ne pourront pas être perçus. 150 fcs. doivent être payés par un recéleur; mais l'Etat cra obligé d'en poursuivre le recouvrement par devant les tribunaux civils.

Les phénomènes naturels n'ont pas causé de grands dommages, à l'exception des violents coups de vent du 26 octobre 1870 et des dégâts causés par les hannetons; le vent a surtout fait du mal dans la forêt d'Ebnet, près de Töss; les hannetons ont causé des ravages sensibles dans la plus grande partie du canton. Dans plusieurs endroits, mais particulièrement à Teufeu, le *Nematus pineti* s'est multiplié en grand nombre.

5. *Personel.*

Après le partage des forêts du chapitre, la part édue à l'Etat a été réunie au Streitholz pour former un triage particulier; l'ancien forestier du chapitre, qui avait 30 ans de service, a été congédié. Du reste il n'y a pas eu de changement dans le personnel forestier, et il n'a donné lieu à aucune plainte grave.

Nouvelles du personnel.

Zurich. M. *Fr. Hertenstein* à Winterthour, inspecteur forestier du 2ème arrondissement, a été élu conseiller d'Etat, et il est maintenant directeur des finances. Sur sa demande l'inspecteur forestier du 3ème arrondissement, M. *Keller* à Andelfingen, a été nommé à sa place; M. *Wirz*, adjoint forestier à Arau remplacera M. *Keller*. Les autres employés forestiers ont été confirmés.
